



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

DEC 2025 09 05 030

DÉCISION DU MAIRE

PRISE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Acquisition d'un pont élévateur pour les services techniques

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération D2024 16 05 059 du 16 mai 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Budget Primitif 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'acquérir un pont élévateur afin de renforcer la sécurité et d'améliorer les conditions d'intervention des agents municipaux lors des opérations d'entretien et de maintenance des véhicules communaux.

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été menée sur devis auprès de trois entreprises, et que seules deux sociétés ont répondu.

VU l'examen des critères de sélection des offres reçues, la commission MAPA qui s'est réunie le 04 septembre 2025 a validé le classement suivant :

Prestataires	Finkbeiner	Autodistribution
Note - prix	40	34
Note - valeur technique	60	54
Note finale	100	88

DECIDE

DE RETENIR le classement des offres proposé et d'attribuer l'acquisition d'un pont élévateur à la société Finkbeiner pour un montant de 21 077,00 € HT soit 25 292,40€ TTC.

Fait à Ornex, le 05 septembre 2025

Le Maire
Olivier GUICHARD

Certifié exécutoire le : 8 septembre 2025
Affiché le : 8 septembre 2025

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.
La présente décision est transmise à : - Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité
chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.